



## **CONTRE PROPOSITION DU SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DU MILIEU DE L'ÉDUCATION DE MONTRÉAL À LA PROPOSITION DE LA CSDM SUR LE DOSSIER RÉPONDANCE**

Le 4 juin dernier, le SPPMEM représenté par Rémi Gaulin, vice-président pour l'unité CSDM et Guy Tessier (membre du comité des relations de travail) ont rencontré la partie patronale à leur demande. Celle-ci était représentée par M. Pierre Chartrand, coordonnateur au bureau des services complémentaires, Mme Line St-Pierre, directrice des services éducatifs et Mme Solange Lemire, conseillère au bureau des relations professionnelles.

L'objet de la rencontre fut la présentation d'une proposition de changement concernant la répondance (nombre de personnes vs nombre de jours de répondance pas corps d'emploi) et particulièrement des changements importants concernant les concertations « autogérées » pour le corps d'emploi AVSEC.

Le 10 juin, le SPPMEM faisait parvenir la proposition patronale, ainsi qu'un court sondage afin de connaître les premières réactions des répondants en poste à cette offre. Les résultats au sondage démontrant une pluralité de points de vues, de pour et de contre, ainsi que le court délai (une semaine) que nous donnait la partie patronale pour effectuer une véritable consultation digne de ce nom, le SPPMEM a refusé la proposition du 4 juin, tout en s'assurant que la CSDM nous confirme que l'entente (Rapport SRH-264) de 2009 est toujours en vigueur. Ce qui fut fait.

De plus, le SPPMEM s'est engagé auprès de la partie patronale, en juin dernier, de mettre en place une consultation plus exhaustive en lien avec cette proposition et les enjeux qui y sont rattachés (autogestion des rencontres de concertation, reconnaissance des bienfaits de la concertation par l'employeur au sein de politiques institutionnelles de

la CSDM, difficultés de remplacement des professionnels parce que non planifiés au plan de l'effectif, etc.)

Le SPPMEM a libéré le mardi 22 septembre dernier, deux représentant(e) s par corps d'emploi touchés par la proposition du 4 juin, afin de circonscrire les enjeux, préparer une contre-proposition, ainsi qu'une démarche consultative large auprès des professionnels concernés.

Étant donné que l'année 2015-16 est déjà bien amorcée et que certains corps d'emploi ont besoin de clarifier de façon urgente leur situation au regard de la répondance, il a été décidé de procéder en deux étapes pour la contre-proposition :

1. Proposer rapidement une entente d'organisation temporaire de la répondance à très court terme pour permettre des modalités différentes du statu quo (en fait, pour les corps d'emploi : psychoéducateurs, psychologues et orthophonistes) quant au nombre de personnes exerçant la répondance. Maintenir le statu quo pour les AVSEC. Cette entente serait valide pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.
2. Proposer à moyen terme un comité ad hoc et paritaire CSDM/SPPMEM de travail pour revoir en profondeur une nouvelle entente qui tiendrait compte de la nouvelle réalité organisationnelle de la CSDM qui semble en perpétuel changement structurel depuis les cinq dernières années..

Enfin, il a été décidé de ne pas faire d'Assemblée spéciale d'unité CSDM sur le sujet de la répondance cet automne. Il y aura plutôt un sondage Survey Monkey fait par le syndicat auprès de ses membres par rapport à la contre-proposition d'une organisation temporaire de la répondance.

Vous trouverez dans ce document la contre-proposition élaborée par le SPPMEM suite à la consultation du 22 septembre 2015.

Proposition :

- L'accueil et l'accompagnement des ~~nouveaux~~ professionnels favorisent le recrutement et la rétention du personnel;
- Les tables de concertation permettent un climat d'entraide entre les membres, une réflexion sur les orientations institutionnelles;
- La diffusion d'information permet également l'uniformisation des façons de faire;
- La participation à la table des répondants constitue un lieu privilégié de transmission d'information, d'appropriation et de consultation sur les différents dossiers des services éducatifs complémentaires;
- Le développement professionnel et la formation continue sont privilégiés.

#### **RÉPONDANCE 2014-2015:**

À ce jour, quelques ajustements ont été apportés à ce système qui, à sa création, était élaboré dans un contexte où la CSDM se déployait en réseau.

#### **Portrait actuel de la situation :**

Il y a 2,8 postes pour la *répondance* = 14 jours de *répondance* par semaine, occupés par 18 professionnels différents se déployant ainsi :

<b>Corps d'emploi</b>	<b>Nombre de répondant (s) :</b>	<b>Nombre de jours par semaine :</b>
AVSEC	1	0,5
Conseillers en formation scolaire	1 pour le secteur FP 1 pour le secteur FGA	1
Conseillers d'orientation	1 pour le secteur jeune 1 pour le secteur adulte	2
Orthophonistes	6	3,5
Psychoéducateurs	5	5
Psychologues	2	2

**Considérant :**

- ~~La restructuration de la commission scolaire qui a entraîné la disparition des réseaux;~~
- ***La restructuration de la commission scolaire qui a entraîné la disparition des réseaux au profit des services et du bureau de soutien à la gestion des établissements;***
- Le morcellement des tâches de répondants où 2,8 postes sont occupés par 18 individus;
- ~~La grande difficulté [voire l'impossibilité dans certains cas] de remplacer les répondants dans les écoles parce que leurs tâches sont morcelées;~~
- ***La grande difficulté [voire l'impossibilité dans certains cas] de remplacer les répondants dans les écoles parce que leurs tâches sont morcelées; et que la commission scolaire n'a jamais prévu de mettre au plan de l'effectif des professionnels les journées de remplacement malgré le point 3 — Remplacement du professionnel des modalités d'implantation de l'entente (Rapport SRH-264);***
- La quantité de mandats donnée aux répondants et des attentes qui en découlent;
- ***La difficulté, notamment à cause de certains mandats et certaines affectations de remplacer les répondants;***
- ~~L'insatisfaction face au rôle de la Table des répondants dans le contexte où il y a 18 membres autour de la table, provenant d'horizons divers avec de multiples attentes.~~

~~Dans le contexte actuel de réorganisation et de changement de la CSDM nous sentons le besoin de proposer une nouvelle organisation du système en place pour l'année scolaire 2015-2016.~~

***Dans le contexte actuel de réorganisation et changements de la CSDM nous sentons le besoin de faire une proposition transitoire d'organisation du système de réponse pour l'année scolaire 2015-2016 et 2016-2017;***

## RÉPONDANCE 2015-2016:

Nous proposons :

- ~~De conserver les 2,7 postes de *répondance* = 13,5 jours par semaine;~~
- ~~D'abolir la *répondance* pour les AVSEC parce qu'ils relèvent désormais du BSÉC;~~
- ***De conserver le nombre de répondants, ainsi que la demi-journée de répondance pour le corps d'emploi : AVSEC;***
- ~~De diminuer le nombre de répondants pour la psychologie, l'orthophonie et la psychoéducation, afin d'éviter le morcellement des tâches et faciliter le remplacement;~~
- ***De diminuer le nombre de répondants pour la psychologie, la psychoéducation (l'orthophonie);***
- ***De maintenir le statu quo pour les corps d'emploi : conseiller en formation scolaire et conseillers d'orientation;***
- ~~De se revoir à la fin de l'année scolaire 2015-2016 afin d'évaluer la situation, noter les améliorations pour l'accompagnement des professionnels, le développement professionnel et l'efficience du service et de sa structure.~~
- ***Proposer à moyen terme un comité ad hoc et paritaire CSDM/SPPMEM de travail pour revoir en profondeur une nouvelle entente qui tiendrait compte de la nouvelle réalité organisationnelle de la CSDM;***

***Il y aurait 2,8 postes pour la *répondance* = 14 jours de *répondance* par semaine occupés par 10 ou 11 professionnels différents se déployant ainsi :***

Corps d'emploi :	Nombre de répondant :	Nombre total de jours de répondance
AVSEC	0 1	0 0,5
Conseiller en formation scolaire	1 pour le secteur FP 1 pour le secteur FGA	1
Conseillers d'orientation	1 pour le secteur jeune 1 pour le secteur adulte	2
Orthophonistes	2	3, 5
Psychoéducateurs	2 ou 3	5
Psychologues	1	2
Total :	9 ou 10 répondants <b>10 ou 11 répondants</b>	13,5 jours/semaine <b>14 jours/semaine</b>

**A DISCUTER : La durée du mandat des répondants qui seront nommés pour 2015-2016 et 2016-2017 dans le contexte où nous souhaitons revoir le modèle dans le cadre de travaux conjoint et paritaire SPPMEM/CSDM au cours des années 2015-2016 et 2016-2017.**

